

Projet de loi de finances 2013



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Zoom sur le budget du ministère

Crédits de paiement en millions d'euros

	2013	2012	2013/2012 en %
Écologie	2 487	2 251	10 %
Paysages, eau et biodiversité	279	279	0 %
Prévention des risques (hors ADEME)	400	393	2 %
<i>Crédits du budget général (hors ADEME)</i>	216	228	- 5 %
<i>Fonds de prévention des risques naturels majeurs</i>	184	165	12 %
Énergie et climat	940	709	33 %
<i>Crédits du budget général (hors ANGDM)</i>	159	98	63 %
<i>Aides à l'acquisition de véhicules propres</i>	404	234	72 %
<i>Aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i>	377	377	0 %
Météorologie	216	207	4 %
Information géographique et cartographique	96	96	0 %
ADEME	556	567	- 2 %
Transports et mer	8 120	7 824	4 %
Infrastructures et services de transport (hors AFITF)	3 374	3 178	6 %
AFITF	2 200	2 118	4 %
Trains d'équilibre du territoire	325	280	16 %
Aviation civile	2 027	2 045	- 1 %
Mer	194	203	- 5 %
Recherche	1 352	1 322	2 %
Crédits du budget général (hors ADEME)	1 352	1 322	2 %
Investissements d'avenir consacrés à la recherche dans le développement durable : 6 Mds€			
Soutien	2 587	2 763	- 6 %
Dépenses de personnel	2 235	2 412	- 7 %
Dépenses de fonctionnement	352	351	0 %
Régimes sociaux et de retraites	5 553	5 519	1 %
Régime social des marins	840	856	- 2 %
Régimes sociaux des transports terrestres	4 184	4 080	3 %
Mines (ANGDM)	528	582	- 9 %
Total ministère	20 099	19 679	2 %



La Conférence environnementale a fixé le cap de la transition écologique voulue par le Président de la République et le Gouvernement. Dans un contexte de redressement des finances publiques, le projet de loi de finances pour 2013 atteste de la priorité accordée aux politiques du développement durable au seuil de cette nouvelle législature.

Amorcer et réussir la transition énergétique, reconquérir et préserver la biodiversité, mieux prendre en compte les enjeux de santé environnement sont autant d'orientations qui trouvent leur concrétisation dans ce projet de loi de finances. Les comportements sobres en carbone seront encouragés par un dispositif de bonus-malus automobile plus exigeant. L'amélioration de la qualité de l'air verra ses moyens budgétaires renforcés et l'effort consenti en faveur des politiques de l'eau et de la biodiversité sera préservé. La réforme de la TGAP sur les polluants atmosphériques constituera le premier volet d'une réforme fiscale environnementale dont la feuille de route est désormais actée et à laquelle une instance spécifique de concertation sera dédiée.

Tout en contribuant à l'effort collectif d'amélioration des comptes publics, le grand ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie préserve et conforte, sur toute la durée du budget triennal 2013-2015, sa capacité d'intervention au bénéfice des Français. La qualité des infrastructures et le développement de la mobilité durable sont au cœur d'une politique des transports tournée vers l'amélioration des services publics du quotidien. La transparence de l'information et le renforcement de la protection des citoyens face aux risques technologiques ou naturels guideront mon action.

Je sais, aux côtés de Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, pouvoir compter sur l'engagement des équipes du ministère et de ses opérateurs pour réussir la transition écologique.

Delphine Batho

Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Sommaire

Prévention des risques	4
Paysages, eau et biodiversité	8
Énergie	10
Transports	12
Sécurité et affaires maritimes, pêche, aquaculture	16
Recherche et innovation	18
Météorologie, information géographique et cartographique	22
Action européenne et internationale	24
Stratégie et effectifs	25

Prévention des risques

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT du programme s'élèvent à 330,4 M€ dont 123 M€ consacrés aux

plans de prévention des risques technologiques qui verront en 2013 une accélération de leur approbation et de leur mise en œuvre concrète (soutien aux investissements supplémentaires de réduction des risques, mesures foncières sur les bâtiments les plus exposés autour des sites Seveso seuil haut). 245,3 M€ de crédits de paiement sont affectés à ce programme en 2013.

Tout en poursuivant ses missions de base au service de la protection des populations et de la qualité de l'environnement, le ministère mettra en œuvre, au travers de son budget 2013, quatre orientations fortes :

- la sûreté nucléaire, dans la suite des travaux lancés après la catastrophe de Fukushima, via les moyens financiers et humains de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et sûreté nucléaire (IRSN) ;
- la prévention des risques d'inondation, avec le plan national submersions rapides, l'appel à projets programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et la mise en œuvre de la directive sur les inondations ;
- la gestion des déchets, dans l'objectif d'augmenter le recyclage et la valorisation, sources d'activités économiques, avec des soutiens financiers via l'ADEME et les investissements d'avenir, le renforcement des filières de responsabilité élargie des producteurs et un renouvellement de la planification territoriale ;



- les nouvelles orientations issues de la Conférence environnementale, en particulier dans le domaine santé environnement ;
- plan national santé environnement, actions de biosurveillance, lutte contre les inégalités environnementales, anticipation des risques émergents).

Prévention des risques naturels

Les priorités portent sur la mise en œuvre des plans stratégiques (séisme aux Antilles, cavités souterraines), le développement de la connaissance et de l'information, ainsi que sur l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (9000 PPRN sont approuvés au 1^{er} janvier 2012) en les ciblant sur des territoires prioritaires. 12,8 M€ y seront consacrés.

La prévention des risques d'inondation

L'objectif est de réduire les dommages liés aux inondations pour la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine culturel et l'environnement. En 2010, les conséquences dramatiques de la tempête Xynthia, puis des crues dans le Var, ont montré la vulnérabilité croissante du territoire face à ces événements.

L'évaluation préliminaire nationale des risques d'inondation publiée en juillet 2012 a chiffré les enjeux concernés : un habitant sur quatre et un emploi sur trois sont en zone potentiellement inondable.

Dans ce contexte, l'État poursuivra la refonte de la politique de gestion des risques d'inondation engagée dans le contexte de la mise en œuvre de la directive européenne inondation, par l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation qui sera arrêtée en 2013. Cette stratégie se déclinera dans les différents programmes déjà engagés, à travers lesquels l'État fixe ses priorités et soutient les collectivités volontaires.

Le plan submersions rapides, doté d'un budget de 500 M€ sur la période 2011-2016, vise à réduire les risques pour la vie humaine dans les secteurs les plus dangereux. Ce plan comporte notamment l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN) prioritaires (d'ici 2013) pour les communes les plus concernées par les submersions marines, ainsi que l'accélération du renforcement de la sécurité du parc des ouvrages hydrauliques de protection, notamment sur le littoral. Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dont le champ d'intervention a été élargi, sera principalement mobilisé pour financer ce plan, tout en continuant à soutenir les autres plans nationaux de

réduction des risques naturels, dont le plan séisme Antilles.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la directive inondation permettra en 2013 de mettre l'accent sur les principaux territoires concentrant le plus d'enjeux en zone inondable, avec une phase de diagnostic approfondi par les services de l'État.

Enfin, l'État poursuivra sa participation aux opérations réalisées par les collectivités locales dans le cadre des programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI) et des plans grands fleuves. Au total, 4,7 M€ de crédits budgétaires ainsi que des crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs y seront consacrés, après labellisation des nouveaux projets par la commission mixte inondations.

La prévision des crues

L'année 2013 sera marquée par les premières études de développement d'un système d'alerte ruissellement et crues soudaines qui contribuera à terme à la création d'un service d'avertissement des communes. Météo-France et le ministère du Développement durable renforceront le réseau de radars et travaillent, par ailleurs, à l'amélioration des prévisions de submersions marines.

L'amélioration des outils et des méthodes de prévision sera poursuivie dans un objectif

d'utilisation et de production en temps réel par l'ensemble des services de prévision des crues de l'information de vigilance sur les crues (www.vigicrues.gouv.fr), grâce au développement de modèles de prévision et d'outils de gestion, de traitement et de publication des données de 2^e génération. 23,3 M€ seront consacrés au domaine de la prévision des inondations.

La sécurité des barrages et des digues

Les services chargés du contrôle de la sécurité poursuivront en 2012, dans une nouvelle organisation concentrée à l'échelon régional, l'évaluation des études de danger présentées par les principaux maîtres d'ouvrage. Cette action complète les inspections périodiques des ouvrages les plus grands et le suivi des études et des travaux engagés par les responsables des ouvrages sur lesquels des insuffisances ou des évolutions défavorables ont été constatées. 1,2 M€ y seront consacrés.

La politique de prévention du risque sismique

Le programme national de prévention du risque sismique, décidé en 2004, s'est achevé fin 2010. Trois orientations guident dorénavant la prévention du risque sismique : la création d'une gouvernance assise sur trois échelles (nationale, régionale et intercommunale), la mobilisation des collectivités territoriales et le développement des pratiques parasismiques par les professionnels de la construction. 1,3 M€ y seront consacrés auxquels s'ajouteront des crédits en provenance du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Le plan séisme Antilles

Le plan séisme Antilles, lancé en 2007, se poursuit activement avec une forte mobilisation de tous les acteurs pour faire diminuer sensiblement la vulnérabilité des populations face au risque sismique. Outre les actions de formation professionnelle, de sensibilisation de la population, de préparation à la gestion de crise et d'amélioration de la connaissance scientifique, des travaux ont été menés sur des bâtiments publics. Ainsi, 36 M€ de travaux ont déjà été effectués sur les écoles primaires (dont 12,5 M€ apportés par l'État) et 77 M€ sont programmés (dont 41 M€ de l'État) pour les années à venir. Depuis 2010, le fonds de prévention des risques naturels majeurs

(FPRNM) soutient aussi, dans le cadre de ce plan, la remise à niveau des centres de secours et le confortement des HLM.

La politique de prévention des risques en montagne

Les risques naturels en montagne représentent un enjeu important. Mouvements de terrains, chutes de pierres ou éboulements en masse, avalanches constituent autant de sujets de préoccupation. L'ONF apporte sa compétence scientifique et technique pour l'évaluation, le suivi et l'expertise des phénomènes en montagne. Le récent contrat entre l'État et l'ONF prévoit une mission d'intérêt général sur ce thème pour un montant annuel de 3,6 M€.

Le plan national cavités

L'année 2012 a vu la consultation du plan national pour la prévention des risques liés aux effondrements de cavités souterraines. Ce plan, dont la gouvernance est partagée avec les collectivités territoriales, décline 13 actions autour de quatre axes principaux : recherche et développement, information, aménagement du territoire, accompagnement des services de l'État. D'un montant d'environ 600 000 €, il est prévu sur une durée de 36 mois.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs

Prélevé sur les ressources du dispositif d'indemnisation des catastrophes naturelles, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) est la principale source de financement de la prévention des risques naturels majeurs pour l'État. Il permet de financer toute une série de mesures de prévention :

- l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ;
- l'information préventive ;
- la délocalisation des habitations les plus menacées et l'évacuation préventive ;
- les études, équipements et travaux de prévention et de protection des collectivités territoriales dotées d'un PPRN, le traitement des cavités souterraines ;
- les travaux des particuliers imposés par un PPRN ;
- les mesures parasismiques aux Antilles ;
- les digues domaniales.

Les ressources annuelles du fonds représentent environ 180 M€ ; elles seront affectées en 2013 à la cartographie des risques d'inondation, au renforcement des digues

domaniales et à la poursuite des opérations de délocalisation dans les zones soumises à des risques graves ainsi qu'à la mise en œuvre du plan de prévention des submersions marines et des crues rapides, des PAPI et à la poursuite des autres actions engagées, dont le plan séisme Antilles et la réalisation des PPR.

Risques technologiques, pollution, santé environnement

Santé environnement

Le programme appuiera la poursuite de la mise en œuvre du deuxième plan national santé environnement (PNSE 2, adopté le 24 juin 2009) et permettra de maintenir, en particulier en s'appuyant sur les opérateurs du ministère (ANSES, INERIS...), les actions d'amélioration des connaissances en termes d'évaluation des risques (air intérieur, nanoparticules, ondes et champs électromagnétiques, programme de bio-surveillance, cohorte Elfe de suivi de 20 000 enfants...). 8,3 M€ seront consacrés à ces actions en 2013.

La prévention des risques chroniques

Près de 32 M€ seront consacrés à la connaissance et la maîtrise des émissions polluantes, à l'évaluation des impacts sur la santé et sur l'eau, au traitement des sites et sols pollués et à la prévention des pollutions de l'air intérieur. Il s'agira notamment de poursuivre le recensement des établissements accueillant des populations sensibles situés à proximité d'anciens sites industriels. Les opérations de diagnostics commencées à partir de juillet 2010 devraient se poursuivre jusqu'en 2013 pour les 871 premiers sites concernés. Une deuxième vague de diagnostics commencera en 2013.

L'amélioration de la qualité sonore

La mise en œuvre de la directive sur le bruit ambiant, qui prévoit la réalisation des

cartes de bruit et de plans d'actions pour les principales infrastructures de transport et les grandes agglomérations, sera poursuivie (2^e échéance de cartographie en 2012, plans de prévention du bruit dans l'environnement en 2013). Plus de 4 M€ sont affectés à cette politique. Par ailleurs, l'ADEME, qui avait réservé 120 M€ sur trois ans (2009-2011), poursuivra le financement d'opérations de résorption des points noirs du bruit, prioritairement sur le réseau des collectivités territoriales et sur le réseau ferré. Le programme financera des opérations de traitement de façades sur fonds de concours ADEME.

L'impact des produits chimiques et des déchets

L'année 2013 sera marquée par une augmentation de l'expertise des effets sur la santé et l'environnement de l'emploi des substances chimiques en application des réglementations sur les substances chimiques (REACH) et biocides. Les premiers dossiers d'enregistrement déposés par les industriels sont en cours d'évaluation tandis qu'une seconde vague de dossiers sera déposée fin mai 2013. Les premières évaluations de substances dans le cadre de REACH seront finalisées en février 2013 et ce processus montera en puissance dans les années à venir. Les premières mesures de restriction et d'interdiction ont été adoptées. De plus, il y a une augmentation du nombre de demandes d'autorisation de mise sur le marché pour des produits biocides. 25,3 M€ seront consacrés à ces actions ainsi qu'à diverses études et travaux d'expertise nécessaires à la mise en œuvre du plan déchets adopté en 2009. L'ADEME continue, par ailleurs, grâce aux ressources issues de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), à encourager les collectivités locales et les entreprises à une meilleure gestion des déchets via des soutiens à la prévention, à la réutilisation, au recyclage et aux techniques innovantes de traitement.

L'inspection des installations classées et les risques technologiques

Dans le cadre du programme stratégique 2008-2012 de l'inspection des installations

classées (450 000 installations industrielles ou agricoles) et de sa prolongation en 2013, 4,7 M€ seront consacrés à l'action et à l'animation de l'inspection et à la maîtrise des risques accidentels. 2,5 M€ seront consacrés aux aspects risques chroniques de ces problématiques. L'INERIS apporte son expertise dans ce domaine et y consacre 17 M€.

Le transport de matières dangereuses (TMD)

L'année 2013 sera marquée par la mise en œuvre en année plénière du programme de prévention des endommagements des canalisations et réseaux dus aux travaux à proximité et à la mise en œuvre des dispositions par la réglementation internationale sur le transport de matières dangereuses par route, rail, voie maritime et voie fluviale, qui entrent en application au 1^{er} janvier 2013.

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Ces plans ont pour objectif de résoudre les situations difficiles héritées du passé en matière d'urbanisme autour des sites à hauts risques et de maîtriser l'urbanisation future. 420 PPRT sont à élaborer. 133 M€ en AE et 45 M€ en CP sont dédiés en 2013 à cette action. Cette année devrait connaître la montée en puissance du financement des mesures foncières liées à leur mise en œuvre.

La gestion de l'après-mines

41,8 M€ sont consacrés à la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement, ainsi que la protection des travailleurs, après la disparition des exploitants miniers (notamment la dissolution de Charbonnage de France). La dotation de l'État au BRGM pour cette action s'élève à 26,9 M€. Par ailleurs, l'État financera les travaux de mise en sécurité des sites abandonnés et sera amené à procéder à des expropriations et ou indemnités consécutives à des dégâts miniers : au total 8,5 M€ y seront consacrés.

Les opérateurs

Les opérateurs de ce programme (ADEME, INERIS, ANSES, BRGM, GEODERIS...) contribuent significativement à la mise en œuvre des priorités du ministère du développement durable dans la prévention des risques : 120 M€ leur sont consacrés.

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)

Pour l'exercice 2013, l'INERIS bénéficiera d'une dotation globale de 43,5 M€ en AE et CP. Ces ressources lui permettront :

- de poursuivre ses activités en matière de prévention des risques et des pollutions générées par les installations classées, de prévention des risques du sol, du sous-sol et de l'après-mines, de gestion des risques chroniques et d'évaluation des substances et produits chimiques, de sécurité industrielle et de prévention contre les risques naturels ;
- de poursuivre corrélativement ses travaux de normalisation et de certification, de conseil, de formation et d'information (programme 181 : 29,3 M€ en AE et CP) ;
- de poursuivre ses activités de surveillance de la qualité de l'air (programme 174 : 5,9 M€ en AE et CP) ;
- de développer ses travaux de recherche sur les risques et les pollutions (programme 190 : 8,3 M€ en AE et en CP).

Dans le cadre du PNSE2, l'établissement viendra également apporter son concours au développement de l'expertise sur les risques émergents, notamment ceux liés

à la hiérarchisation des substances les plus dangereuses et aux produits chimiques (8,4 M€ en AE et en CP inclus dans la dotation 2013 du programme 181).

Par ailleurs, l'INERIS est l'opérateur porteur du pôle applicatif de toxicologie-écotoxicologie.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Toutes origines confondues, les ressources de l'ADEME s'élèveront à 556,2 M€ et son plafond d'emploi s'élèvera à 952 équivalents temps plein. L'établissement sera en mesure de maintenir ses activités de conseil, d'incitation et de soutien en matière de production et de consommation durables, d'adaptation aux effets du changement climatique, dans les domaines de l'environnement et de la santé, de l'habitat et du bâtiment, des transports, des déchets, du bruit, des sols pollués, de la diversification énergétique et des économies d'énergie. En 2013, les ressources de l'ADEME seront structurées de la façon suivante :

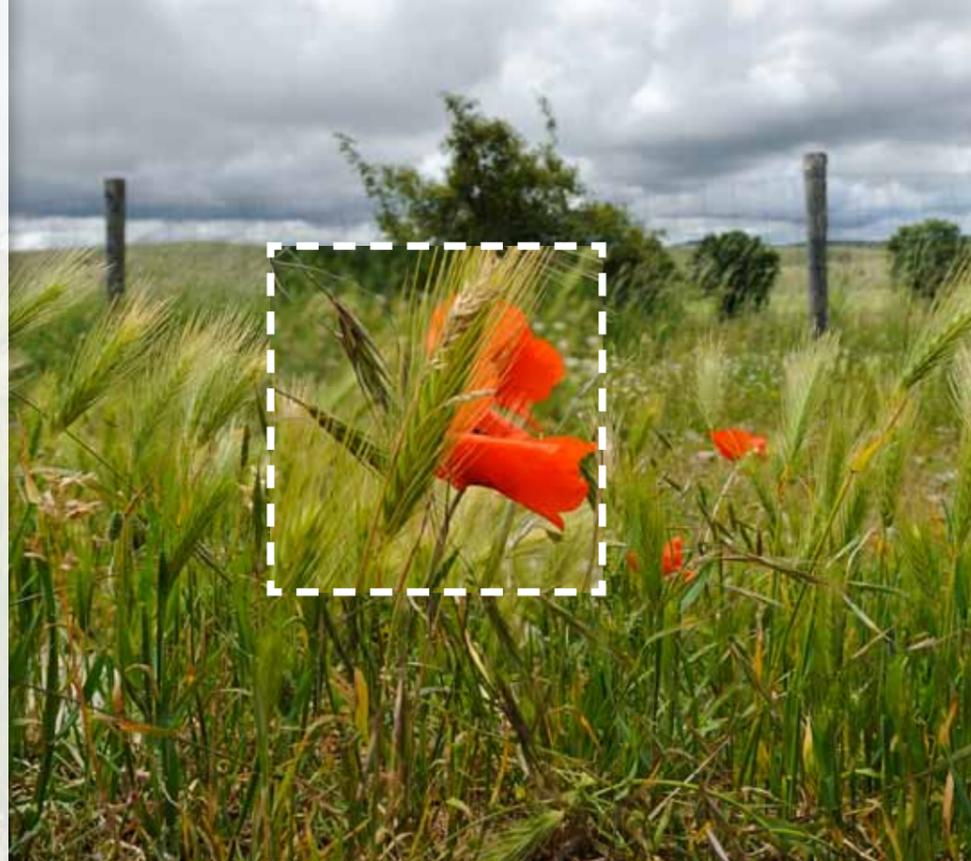
- elle recevra une dotation budgétaire de 57,6 M€, dont 29,3 M€ au titre du programme 181, prévention des risques, et 28,3 M€ au titre du programme 190, recherche dans le domaine de l'énergie ;
- le montant global de la TGAP s'élèvera à 498,6 M€ dont 435 M€ tirés de la TGAP classique, 62,1 M€ issus de la taxe prélevée sur l'incinération et 1,5 M€ tirés de la taxe sur les poussières ;
- enfin, au titre des investissements d'avenir et conformément à la LFR du 9 mars 2010, l'ADEME poursuivra ses activités d'opérateur. Ses prévisions de consommation en 2013 sont, par action :
 - programme véhicules du futur : 240 M€ en AE et 200 M€ en CP ;
 - programme démonstrateurs et plates-formes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte. Ce programme regroupe deux actions, démonstrateurs énergies renouvelables et chimie verte, 285 M€ en AE et 254 M€ en CP, et tri et valorisation des déchets, dépollution, écoconception de produits, 80 M€ en AE et 39,6 M€ en CP ;
 - programme développement de l'économie numérique pour le volet réseaux électriques intelligents de l'action soutien aux usages, services et contenus numériques innovants, 50 M€ en AE et 40,8 M€ en CP.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

Autorité administrative indépendante, l'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires. Le budget global de l'ASN est réparti sur différents programmes (181, 217, 218, 333)

et une taxe. En 2013, les crédits portés par le programme 181 s'élèvent à 58,2 M€ ; ils permettront à l'ASN de poursuivre ses missions dans de bonnes conditions et d'assurer des missions complémentaires post-Fukushima. Elle bénéficie de plus des expertises de l'IRSN (programme 190).

Paysages, eau et biodiversité



D

DANS LE CADRE des engagements pris par la France au niveau international et en application

de plusieurs directives communautaires (directive-cadre sur l'eau, directive habitats, faune, flore, directive oiseaux, directive-cadre stratégie pour le milieu marin...), le programme paysages, eau et biodiversité est l'expression de la volonté du Gouvernement de mieux préserver, gérer et restaurer les ressources et milieux naturels. Organisé pour relever les défis identifiés lors de la Conférence environnementale et dans la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, le programme 113 est le support des actions engagées à toutes les échelles territoriales pour préserver la biodiversité, qui constitue désormais son axe principal.

Le périmètre du programme a été modifié, du fait de la mise en place d'une nouvelle organisation gouvernementale en mai dernier, pour devenir le support des seuls crédits des paysages, de l'eau et de la biodiversité ; les crédits relevant des politiques de l'urbanisme ont été transférés sur un programme géré par le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement.

Le budget, hors masse salariale, est stable, à 279 M€ en CP. Les crédits sont constants en CP jusqu'en 2015, terme du budget trien-

nal, ce qui constitue un effort budgétaire important dans le contexte actuel.

Sur les 279 M€ en CP du programme, 136 M€ correspondent à des subventions pour charges de services publics versés à près d'une quinzaine d'opérateurs.

Une ambition porteuse d'un véritable défi : préserver et restaurer la biodiversité pour mieux assurer l'avenir de la planète

Le programme, doit permettre de faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité.

Le budget de 2013 constitue la première tranche de la nouvelle loi de programmation 2013-2015. L'effort consenti par la Nation à la biodiversité doit s'apprécier sur toute la période, notamment pour ce qui concerne le soutien à la Trame verte et bleue et au réseau Natura 2000, aux parcs marins ou à la préservation de la faune sauvage, dont les crédits sont en augmentation constante sur les trois ans.

Les ressources mises en place dès 2013 permettront de consolider les moyens alloués aux parcs marins nouvellement créés. Les milieux et espaces marins disposeront des moyens nécessaires au démarrage de l'application de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin. Le réseau Natura 2000

disposera des financements nécessaires à l'amélioration de la gestion des 1 753 sites répertoriés qui couvrent près de 7 millions d'hectares.

Pour mieux enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques, les crédits mis en place permettront, dans le cadre de la Trame verte et bleue, de finaliser les schémas régionaux de cohérence écologique. La connaissance, le contrôle et l'expertise sur la biodiversité seront accrus.

La lutte contre les espèces invasives se poursuivra tandis que la préservation de la faune et de la flore sauvage verra ses moyens augmenter. La connaissance de l'évolution des paysages de France sera amplifiée et la protection et la valorisation des sites exceptionnels assurée. L'encadrement réglementaire des publicités, enseignes et préenseignes sera engagé et prendra son essor tout au long de la période. Plus précisément:

- les crédits relatifs aux politiques de l'eau sont essentiellement mis en œuvre par les agences de l'eau et l'ONEMA, à partir de redevances sur l'eau. Les agences de l'eau interviennent pour soutenir financièrement les actions s'inscrivant dans la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

(SDAGE). Les 10^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau (2013-2018), pris après avis conforme des comités de bassin, font l'objet, conformément à la loi, d'un encadrement des recettes et des dépenses. Le Gouvernement a décidé de porter ces dépenses à 13,3 Mds€ et de les concentrer sur l'atteinte des objectifs de la directive-cadre sur l'eau. Ceci manifeste le souhait du Gouvernement de contenir la pression fiscale liée à l'eau, tout en donnant les moyens aux agences de l'eau d'accompagner les politiques prioritaires (assainissement, lutte contre les pollutions diffuses, protection de la ressource en eau, gestion économe de la ressource en eau). Au niveau budgétaire, l'entretien du domaine public fluvial est renforcé (5,5 M€ au lieu de 4 M€ en 2012) afin d'assurer au mieux la responsabilité de l'État sur son patrimoine et préparer les transferts vers les collectivités. Les autres crédits sont consacrés à l'action des services de l'État en matière de police de l'eau ou de surveillance de l'état des eaux :

- l'application de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin et de Natura 2000 en mer sera facilitée avec le renforcement des moyens des nouveaux parcs naturels marins, financés via l'Agence des aires marines protégées dont le budget (20,8 M€ en AE et en CP) augmentera de 2 M€ sur la période par rapport à 2012 ;
- la connaissance de la biodiversité est maintenue (24 M€ en AE et en CP). En particulier, la France a l'ambition de se doter d'une cartographie nationale des habitats à l'échelle 1/25000 d'ici 2017 ;
- en matière de préservation des espèces et de lutte contre les espèces envahissantes, l'action sera axée en priorité sur les plans nationaux d'action ;
- le renforcement des mesures de prévention relatives aux grands prédateurs mettra l'État en position de tenir ses engagements vis-à-vis des éleveurs. Le budget prévu pour mettre en œuvre ces dispositifs et indemniser est de 1,5 M€ ;
- le réseau Natura 2000 verra ses crédits (29,9 M€ en AE et 29,1 M€ en CP) augmenter

de 5 M€ en CP par rapport à 2012. L'accent sera mis sur la poursuite de l'élaboration des documents d'objectifs (Docob) pour doter les 1 753 sites terrestres. L'effort portera sur l'amélioration de l'efficacité de l'animation des sites. La dynamique de contractualisation de mesures de gestion sera améliorée pour passer à 4 M€ en 2013, puis viser 5 M€ en 2015 ;

- les moyens alloués à la Trame verte et bleue seront maintenus à leur niveau de 2012 (3 M€), afin de terminer l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique en collaboration avec les conseils régionaux. Les crédits de soutien aux PNR permettront d'honorer les CPER ;
- les crédits destinés à la mise en œuvre de l'observation et de la connaissance de tous les paysages ainsi que ceux liés à la protection et à la valorisation des sites (sites classés, opérations grand site, label Grand Site de France, classement au patrimoine mondial) sont maintenus à leur niveau de 2012 avec une dotation de 6,4 M€. Ils permettront notamment d'engager des actions en faveur des territoires d'exception, de soutenir la mise en place du nouveau cadre réglementaire de l'affichage publicitaire et des enseignes, notamment dans les entrées de villes et en milieu périurbain, mais aussi de mieux intégrer les équipements, notamment d'énergies renouvelables dans les paysages du quotidien.

Les opérateurs mobilisés

Les différents établissements publics opérateurs du programme seront pleinement mobilisés autour des priorités du programme :

- l'Agence des aires marines protégées verra ses moyens pérennisés à hauteur de 20,8 M€, compte tenu des parcs marins créés en 2012, pour poursuivre les actions relevant des directives communautaires (habitats, faune, flore et oiseaux, ainsi que DCSMM) ;
- les parcs nationaux, avec un budget de 68,3 M€ en AE et en CP, poursuivront leur action de préservation d'un patrimoine

exceptionnel et l'ouverture vers les collectivités suite à la réforme de 2006. Ceci passe par une optimisation de l'organisation territoriale et des fonctions supports ;

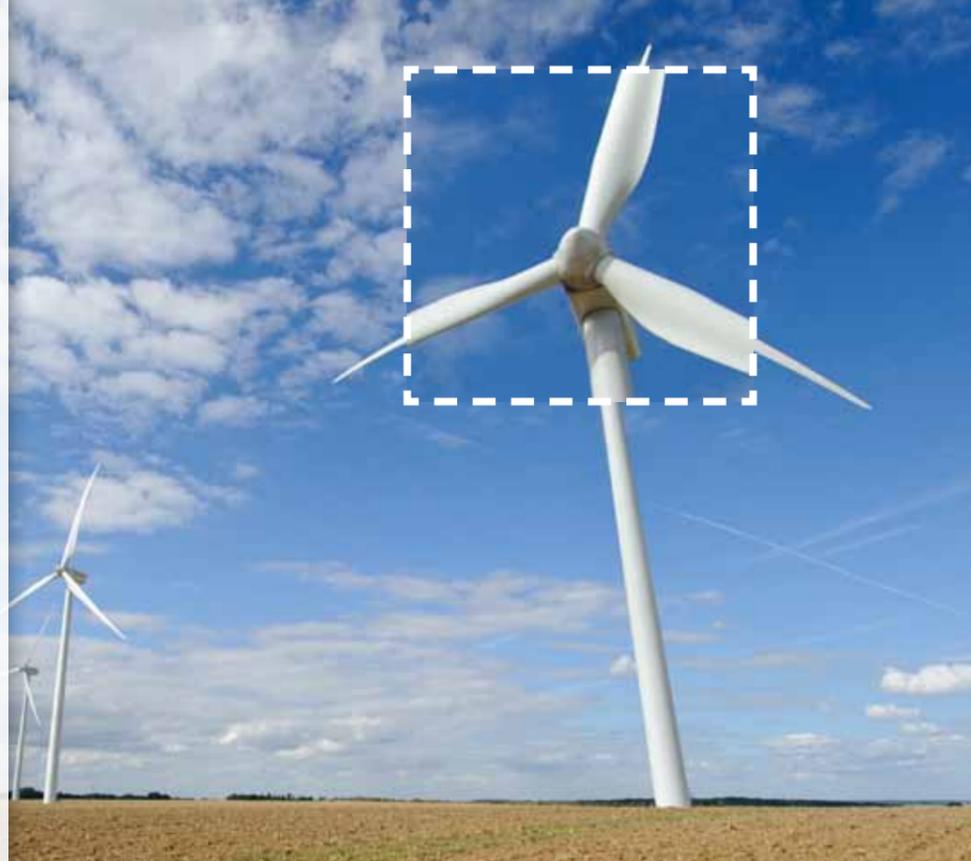
- l'ONCFS, en tant qu'opérateur majeur de la biodiversité sur le terrain (police de la nature, connaissance de la faune sauvage, appui aux services de l'État pour les plans de préservation de nombreuses espèces), sera à nouveau doté de 39 M€ en AE et en CP en 2013.

Personnels mettant en œuvre le programme

L'activité des personnels est consacrée prioritairement à :

- la mise en œuvre des directives-cadres et engagements communautaires (directive-cadre sur l'eau, directive-cadre stratégie pour le milieu marin, directive habitats, faune, flore, directive oiseaux...);
- la mise en œuvre de la politique de l'eau (loi sur l'eau, police, protection des captages, réduction des pollutions agricoles, gestion quantitative de la ressource, continuité écologique des cours d'eau...); La plupart de ces actions s'inscrivent dans les programmes de mesures définis en application des SDAGE ;
- la mise en œuvre des autres politiques liées à la nature (Trame verte et bleue, connaissance de la biodiversité et mise à disposition du public, protection des zones humides, gestion des espaces et des espèces...) et aux paysages ;
- la mise en œuvre des politiques de préservation des milieux marins et des matières premières minérales non énergétiques (aires marines protégées, gestion du domaine public maritime, schémas de carrières...);
- l'accompagnement des collectivités dans l'exercice de leur compétence (PNR, publicité, espaces naturels sensibles...)
- enfin, des missions de coopération transfrontalière et internationale (outre-mer notamment).

Énergie



L

LE BUDGET 2013 dans les domaines de l'énergie, du climat et de l'après-mines poursuit et amplifie

les politiques publiques visant à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre le changement climatique et développe une politique énergétique renouvelée au plus près des préoccupations des citoyens. Le budget garantit également les droits des anciens mineurs tout en continuant notamment de soutenir la réindustrialisation des anciens bassins miniers. Enfin, ce budget s'inscrit dans les travaux de la Conférence environnementale et permet d'appuyer le débat sur la transition énergétique.

Améliorer la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique (35 M€)

À la maîtrise de l'énergie et la sécurité d'approvisionnement, s'est ajoutée la prise de conscience des enjeux relatifs au changement climatique et à la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à plus court terme des polluants de l'air.

La France s'est engagée à diviser par quatre d'ici 2050 ses émissions de gaz à effet de serre et de réduire de 30 % les particules dans l'air d'ici 2015. Elle a l'ambition de devenir l'économie la plus efficiente en équivalent carbone au niveau européen d'ici 2020 et de contribuer aux objectifs suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre (-20 %), amélioration de

l'efficacité énergétique (+20 %) et augmentation de la part des énergies renouvelables (à au moins 23 % de la consommation d'énergie finale). Elle s'est dotée d'outils juridiques et techniques nécessaires à la mise en oeuvre de ces politiques. Dans ce contexte, le défi du changement climatique invite à une adaptation en profondeur des systèmes économiques, au travers de laquelle la France a les moyens de stimuler sa compétitivité et de devenir un pionnier à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, la situation de la qualité de l'air en France n'est pas satisfaisante et représente un enjeu sanitaire important, tant les effets à court et long termes de la pollution atmosphérique sur la morbidité et la mortalité sont solidement établis par les études scientifiques.

Compte tenu de ces enjeux, le projet de loi de finances pour 2013 propose un renforcement significatif de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) relative aux polluants atmosphériques et étend son champ d'application à de nouvelles composantes telles que l'arsenic ou le mercure. Par ailleurs, le budget 2013 (35 M€) renforce nettement les moyens consacrés à la politique publique d'amélioration de la qualité de l'air (+5,6 M€) tout en poursuivant les engagements en faveur d'une politique publique de lutte contre le réchauffement climatique. Dans ce cadre, le ministère conduira un programme d'études en s'ap-

puyant sur un réseau d'organismes (associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique, Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air, AFNOR...) afin d'assurer la collecte des données, leur traitement et la diffusion des connaissances. Ce pilotage national implique la participation active des collectivités territoriales – les régions dans le cadre des schémas régionaux, climat, air, énergie (SRCAE), les communes et intercommunalités pour les plans de protection de l'atmosphère (PPA). Enfin, il réalise la politique française dans ces domaines au niveau international.

La lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air reposent sur nombre d'actions prioritaires :

- diminution des émissions de gaz à effet de serre, réglementation et incitation à utiliser des énergies non fossiles, développement des méthodes de production faiblement émettrices en gaz à effets de serre ;
- transition vers une économie décarbonnée, au moyen de technologies de pointe se substituant progressivement aux anciennes technologies fortement émettrices en gaz à effets de serre ;
- réduction des émissions de polluants tels que les particules et les oxydes d'azote dans l'air, à travers des plans d'actions

nationaux et locaux à visée réglementaire (émissions polluantes des industries et des véhicules), incitative (fiscalité, écoconditionnalité du fonds chaleur, mise en place de labels pour des équipements performants) et mobilisatrice pour des changements de comportements (gestion des transports).

Dans ce contexte de transition énergétique, le budget 2013 permettra de :

- soutenir les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) dans le cadre de la réalisation de leurs missions, à hauteur de 19,3 M€ et le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA), dispositif national chargé d'apporter un appui technique et scientifique aux AASQA et au ministère, à hauteur de 5,9 M€, et répondre ainsi aux exigences européennes ;
- assurer une subvention au CITEPA pour la réalisation des inventaires annuels de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France afin de répondre aux exigences internationales et européennes, à hauteur de 1,6 M€ ;
- réaliser les mesures dans les domaines du changement climatique et de l'efficacité énergétique, le suivi de la gestion des actifs carbone et des marchés de carbone, pour 2,6 M€.
- élaborer des mesures pour la prévention et la réduction de la pollution de l'air, mettre en oeuvre celles déjà décidées (plan particules), réviser le PREPA et renforcer la surveillance de la qualité de l'air pour 5 M€ (dont 3 M€ pour les 35 PPA destinés à répondre aux contentieux européens sur les dépassements de particules dans l'air et pour la mise en oeuvre de mesures et notamment en matière de circulation). Les travaux conduits par les collectivités pour engager des mesures structurelles et durables d'amélioration de la qualité de l'air feront l'objet d'un accompagnement de l'État dans un cadre qui sera précisé par le comité interministériel sur la qualité de l'air ;
- confier à l'UTAC (Union technique de l'automobile et du cycle) la réalisation

des études pré-réglementaires nécessaires à l'élaboration de la réglementation des émissions des véhicules pour un montant de 235 k€ ;

- financer la location des installations nécessaires pour la réalisation des opérations de réception des véhicules réalisées par les DREAL (303 000 €).

Conduire une nouvelle politique énergétique au service des citoyens (6,5 M€)

Afin de donner corps à un changement de la politique énergétique française, les actions suivantes seront conduites :

- maîtriser la demande de l'énergie avec la prolongation du dispositif des certificats d'économie d'énergie, une fiscalité incitative et un bonus-malus renforcé ;
- diversifier les sources d'approvisionnement énergétique, en accroissant l'usage des énergies renouvelables et en cherchant à développer un appareil de production d'énergie performant ;
- développer la recherche dans le domaine de l'énergie pour relever les défis du long terme : les bioénergies, les énergies marines, la géothermie, la pile à combustible, la voiture propre, les bâtiments à basse consommation, le solaire, la captation et le stockage souterrain du CO₂ ou encore le stockage d'électricité ;
- assurer les moyens de transport et de stockage de l'énergie adaptés aux besoins, notamment en garantissant la qualité de la fourniture d'électricité, en confortant la sécurité des réseaux électriques et gaziers et en renforçant la sécurité d'approvisionnement des Français en énergie.

La réalisation de ces actions permettra de :

- contribuer à l'indépendance énergétique nationale et de garantir la sécurité des approvisionnements ;
- rechercher un prix compétitif de l'énergie ;
- préserver la santé et l'environnement ;
- garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant un accès de tous à l'énergie.

Les crédits prévus en 2013 permettront de conduire cette politique :

- soutien des missions de service public de l'Andra, opérateur de l'État subventionné à hauteur de 4 M€ (inventaire national des sites pollués, collecte des déchets orphelins, décontamination des sites pollués) et renforcement des moyens du comité local d'information et de suivi de Bure (157 000 €) dans le cadre de la gestion durable des matières et déchets radioactifs ;
- poursuite des actions de coopération internationale (250 000 €) qui permettent d'aider par exemple le Laos ou le Burkina Faso à construire des centrales solaires photovoltaïques ;
- continuité du programme de délimitation du plateau continental Extraplac (800 000 € en 2013) mené par l'Ifremer afin d'étendre et de préserver les droits souverains de la France ;
- contrôle sur le territoire national de la conformité aux réglementations européenne et internationale de la qualité des carburants (750 000 €) ;
- participation à des études prospectives internationales dans le domaine de l'énergie (150 000 €) ;
- fonctionnement du Conseil supérieur de l'énergie (240 000 €).

Assurer la garantie des droits collectifs des mineurs et assumer la gestion économique et sociale de l'après-mines dans un contexte contraint (594,5 M€)

Le budget 2013 inclut le financement de l'État pour la garantie des droits collectifs des anciens mineurs issus du statut du mineur et du pacte charbonnier de 1994. Ces droits et prestations sont assurés notamment par l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM), établissement public administratif sous tutelle du ministère. Ce budget est en diminution par rapport à 2012 en raison de la baisse du nombre des ayants droit.

Cohérence territoriale

Les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) sont coélaborés par l'État et les régions, en concertation avec les acteurs du territoire. Ils définissent les orientations et les objectifs régionaux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, le développement des énergies renouvelables terrestres, l'efficacité énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation aux

changements climatiques. Au 20 juin 2012, huit SRCAE ont été approuvés par les conseils régionaux et arrêtés par les préfets de région : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Guyane, Midi-Pyrénées, Picardie. Dorénavant, les plans climat énergie territoriaux, les plans de protection de l'atmosphère et les plans de déplacement urbain doivent être compatibles avec ces schémas.

Transports



A POLITIQUE NATIONALE des transports, dont la première finalité est de répondre aux besoins de mobilité

de notre économie et de nos concitoyens, participe à la transition énergétique et environnementale de la France. En cela, elle doit contribuer, dans un cadre résolument intermodal, à répondre aux enjeux de préservation de l'environnement et du cadre de vie des Français ainsi que d'amélioration de la compétitivité de l'économie française pour laquelle les infrastructures de transport constituent un atout majeur.

Le budget 2013 conforte les interventions de l'État en faveur des modes de transports alternatifs à la route et du report modal. Il poursuit également l'effort engagé en faveur de la régulation des pratiques et de la sécurité des réseaux d'infrastructures et de la sécurité routière, aérienne et maritime.

Infrastructures et services de transport

Favoriser le recours aux modes de transport durables

Le programme infrastructures et services de transport regroupe, avec le programme sécurité et affaires maritimes, l'ensemble des champs relatifs aux transports terrestres et maritimes. Il constitue un outil unique



central au service de l'efficacité de la politique des transports définie par le Gouvernement. Celle-ci est fondée sur les axes principaux suivants :

- optimiser le système de transport existant pour limiter, autant que possible, la création de nouvelles infrastructures ;
- améliorer les performances du système de transport dans la desserte des territoires ;
- améliorer les performances énergétiques du système de transport ;
- réaliser les infrastructures nouvelles indispensables et adapter celles existantes en visant l'excellence environnementale.

Cela se traduit aujourd'hui par :

- l'organisation de la complémentarité des modes sur l'ensemble de la chaîne de transport dans le respect du champ de pertinence économique de chacun d'entre eux ;
- l'utilisation optimale des infrastructures existantes pour desservir le territoire, grâce à une meilleure exploitation, un meilleur entretien et un choix plus sélectif des projets, dans un souci alliant l'amélioration de la sécurité des usagers, la protection de l'environnement et la réduction de la fracture territoriale.

Cette stratégie se concrétise à travers le développement des infrastructures alternatives à la route au moyen des investis-

sements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) en faveur du ferroviaire, du fluvial ou du portuaire, de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des réseaux existants, du soutien aux nouveaux modes alternatifs à la route dans leur phase de développement et une régulation efficace du secteur des transports afin d'établir une concurrence équilibrée entre les différents moyens de transports et entre les entreprises.

En matière ferroviaire, la mise en œuvre des opérations contractualisées se poursuivra en 2013 dans le cadre du volet transport des contrats de projets État-région 2007-2013, ainsi qu'à travers la mise en œuvre des plans rail Auvergne et Midi-Pyrénées.

Les quatre grands projets de lignes à grande vitesse actuellement engagés seront poursuivis : la section Tours-Bordeaux de la ligne Sud-Europe Atlantique, la nouvelle ligne Bretagne-Pays de la Loire et la deuxième phase de la ligne à grande vitesse Est, dont les travaux sont en cours, ainsi que le contournement de Nîmes et de Montpellier dont le contrat de partenariat a été conclu. Les autres projets de LGV mentionnés dans le projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT) seront classés par ordre de priorité.

De façon complémentaire au mode ferré, les actions de modernisation du réseau fluvial seront poursuivies par Voies navigables de France (VNF) dans le cadre du contrat de performance, avec l'objectif d'améliorer l'offre de service de l'infrastructure pour mieux répondre aux besoins des professionnels et accroître ainsi la compétitivité du transport fluvial. L'année 2013 sera également celle de la mise en œuvre de la réforme de VNF prévue par la loi du 24 janvier 2012.

En ce qui concerne les grands ports maritimes, la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 4 juillet 2008 est achevée. Les opérations d'investissement prévues dans le cadre des contrats de plan État-région et du plan de relance portuaire seront poursuivies. L'un des objectifs principaux pour l'année 2013 sera organisationnel. Il porte sur la mise en œuvre de la réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État (port de la Guadeloupe, Fort-de-France, Dégrad-des-Cannes et Port-Réunion) afin d'accroître leur compétitivité et de renforcer leur contribution au développement des territoires concernés. L'année 2013 sera aussi marquée par l'accès de ces ports au statut de grands ports maritimes comme le prévoit la loi du 22 février 2012.

Parallèlement au développement de chacun des modes non routiers, la mise en

œuvre de solutions performantes de report modal alternatif aux transports routiers de longue distance, transalpins et pyrénéens notamment, s'appuyant sur des solutions de transports combinés, constituera une priorité forte d'action portée par les opérations d'investissement ou le développement de services nouveaux au sein des volets transports des contrats Etat-région ainsi que dans le cadre des services d'autoroutes ferroviaires ou de la mer. À ce titre, l'État poursuivra sa politique d'aide aux opérateurs de transport combiné en maintenant le taux revalorisé en 2009 puis 2010, en cohérence avec l'engagement national pour le fret ferroviaire.

Concernant le transport des voyageurs dans les agglomérations, le développement des transports collectifs en site propre (TCSP) constitue un des axes majeurs de la politique de mobilité durable mise en œuvre par l'État en partenariat avec les collectivités territoriales. En région, au terme des deux premiers appels à projets en faveur des TCSP, 1,3 Mds€ sont engagés par l'État et plus de 1 000 km de lignes seront construites ou mises en chantier d'ici la fin de l'année 2013. En Île-de-France, s'ajoutent des enjeux spécifiques de rayonnement international et de désaturation du réseau existant. En complémentarité avec la future rocade par métro auto-

matique du Grand Paris express et pour accélérer la réalisation des opérations les plus urgentes du plan de mobilisation de la région Île-de-France, l'État a conclu avec la région une convention spécifique, complémentaire de l'actuel contrat de projets 2007-2013, concernant les transports collectifs et portant sur la période 2010-2013. L'État participe également à la coordination des politiques locales de déplacement, au développement de l'intermodalité et à l'accessibilité de la chaîne des déplacements.

Dans le cadre des objectifs de desserte et d'aménagement équilibrés des territoires, les opérations de développement du réseau routier national engagées en travaux ainsi que les études et les procédures nécessaires à l'avancement des opérations retenues dans le cadre des programmes de modernisation d'itinéraires (PDMI) seront poursuivies en 2013.

Renforcer l'entretien et la rénovation des réseaux

Le bon fonctionnement des réseaux est indispensable à la vie économique et sociale du pays et à la sécurité des transports. Le budget 2013 prévoit donc la poursuite des actions de renforcement en matière de maintenance et d'entretien des réseaux et des infrastructures existantes. Pour le ferroviaire, le contrat de performance 2008-2012 entre l'État et Réseau ferré de France a fixé les bases d'une gestion du réseau ferré national pérenne aux plans économique et industriel. Un effort d'investissement de 13 Mds€ est ainsi programmé sur la période 2008-2015 pour la rénovation du réseau. Pour l'année 2013, 2,531 Mds€ sont prévus par l'État pour concourir à l'équilibre financier de RFF, en complément des péages payés par les opérateurs, qui évoluent dans le cadre de la réforme de la tarification intervenue en 2010.

Les actions de modernisation du réseau fluvial, qui comprennent notamment la rénovation de 29 barrages, seront poursuivies par Voies navigables de France (VNF) dans la perspective du plan de modernisation et de développement du transport fluvial.

Enfin, en matière aéroportuaire, le budget, en plus de soutenir certaines plates-formes gérées en régie, situées notamment en

outre-mer, est très largement dédié aux mises en concession du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes et de l'aéroport de Mayotte-Dzaoudzi-Pamandzi.

Soutenir les acteurs de la mobilité durable dans un contexte d'ouverture à la concurrence

L'État a pour mission d'assurer la régulation économique et sociale des transports dans un contexte d'ouverture à la concurrence, mais toujours avec le souci d'une politique de déplacement durable. Il doit veiller à l'équilibre entre la protection des droits et l'adaptation à l'environnement européen, entre la concurrence et les exigences de service public, entre les impératifs de sécurité et les évolutions techniques, économiques, sociales ou environnementales.

Dans le domaine ferroviaire, de nouvelles modalités de régulation ont été instaurées et la nouvelle Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF), mise en place en 2010, apporte les garanties d'une institution indépendante. Par ailleurs, l'État a pris, depuis 2011, la responsabilité d'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire comprenant l'ensemble des trains opérés par la SNCF sous les marques Téo, Lunéa, Corail-Intercités et Corail. Un montant de 325 M€ de subventions est prévu en 2013 pour ces services au travers du compte d'affectation spéciale mis en place pour gérer ce dispositif.

Le contrôle du transport routier, particulièrement important pour réduire les distorsions de concurrence de la part des nombreux pavillons tiers circulant sur notre

territoire, poursuit sa modernisation avec le développement de techniques nouvelles. Enfin, l'aide à certaines dessertes aériennes d'aménagement du territoire, particulièrement nécessaire dans la conjoncture économique, est poursuivie dans le cadre du budget général.

Assurer avec efficacité son devoir de solidarité

Après la création des caisses de retraite de la RATP et de la SNCF et les réformes des régimes spéciaux, l'État veille à assurer l'équilibre de ces régimes ainsi que celui des marins gérés par l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM). Il prend aussi en compte les évolutions du régime des congés de fin d'activité des transporteurs routiers.

L'opérateur : l'AFITF

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) est chargée de coordonner le financement de grands projets d'infrastructures de transport, en complément des interventions du programme infrastructures et services de transport.

Pour 2013, le budget prévisionnel de l'AFITF, compte tenu des recettes prévisionnelles liées à près de 6 mois de mise en œuvre de l'écotaxe sur les poids lourds et de la subvention budgétaire de 700 M€, devrait s'établir à environ 2,2 Mds€.

Les ressources mobilisées par l'AFITF permettront notamment de financer, en 2013 et les années qui suivent :

- la poursuite des travaux de construction des LGV Est européenne (seconde phase), Sud-Europe-Atlantique (Tours-Bordeaux), Bretagne-Pays de la Loire et du contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier, qui ont fait l'objet d'importants engagements de 2010 à 2012 ;
- la poursuite des études et des travaux de reconnaissance du projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin et des études préalable aux divers projets ferroviaires ou fluviaux ;
- la poursuite de la modernisation et de la régénération du réseau fluvial dans le cadre du contrat de performance avec VNF ;
- la poursuite des projets routiers déjà engagé (route Centre Europe atlantique, RN 88 - Albi-Rodez, A34 dans les Ardennes et A150 au nord de Rouen) et le lancement

de la dernière tranche de la rocade L2 à Marseille ;

- la poursuite de la mise en place des autoroutes ferroviaires (extension de l'autoroute ferroviaire alpine et préparation de l'autoroute ferroviaire atlantique) et du montage des autoroutes de la mer ;
- le financement des dernières tranches annuelles des contrats de projets 2007-2013 relatifs aux volets transports ferroviaires, fluviaux, maritimes ou collectifs, afin d'atteindre un meilleur taux d'exécution que les générations précédentes de contrats, des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), des appels à projet lancés ou à lancer (3^e appel à projet) pour les transports collectifs urbains des grandes agglomérations françaises, des contrats spécifiques à la modernisation du réseau de transports collectifs francilien (hors Grand Paris) et enfin des infrastructures routières et ferroviaires prévues dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse ;
- la poursuite du soutien au programme d'équipement du réseau ferré national en radiotéléphonie GSM-R, du financement des programmes de mise en sécurité des

tunnels routiers et ferroviaires, des suppressions de passages à niveau et des aménagements de régénération, de sécurité et de gestion de trafic sur le réseau routier national ;

- la poursuite des investissements spécifiques prévus dans le cadre de l'engagement national pour le fret ferroviaire.

L'objectif est de consacrer, sur les prochains exercices, environ deux tiers des crédits de paiement de l'AFITF aux modes ferroviaire, fluvial et maritime, contre un tiers aux infrastructures routières.

Sécurité aérienne

Contrôle et exploitation aériens

La mission contrôle et exploitation aériens a pour vocation de garantir, dans un cadre unifié, la sécurité et la sûreté du transport aérien, en prenant en compte la priorité du développement durable dans son action. Elle accompagne le développement économique du transport aérien par la fourniture de services performants et la prescription de normes techniques de sécurité découlant des engagements internationaux et européens.

Le transport aérien joue un rôle essentiel dans le développement économique, en favorisant les liens entre les acteurs et les échanges aux niveaux européen et international, en facilitant le partage des connaissances et en permettant le transport rapide et efficace des biens et des personnes, nécessaire aux entreprises.

Le transport aérien, au travers d'acteurs majeurs, participe largement au rayonnement international de la France. La filière aéronautique, avec des entreprises importantes et nombreuses, est un secteur stratégique, vecteur de recherche et d'innovations et acteur de la souveraineté de la France.

La stratégie de la mission pour l'année 2013 est d'accompagner les évolutions du trafic aérien. Elle s'applique à développer un espace aérien plus performant, c'est-à-dire plus sûr, plus accessible, avec des routes plus directes et des niveaux de vols et des trajectoires optimisés, permettant

aux compagnies aériennes des vols moins polluants et moins coûteux. Pour cela, la mission poursuivra son engagement dans la construction du Ciel unique européen, avec pour priorités la sécurité et la sûreté aérienne, mais aussi le respect de l'environnement et l'efficacité économique. Ces objectifs seront conduits en s'appuyant sur une stratégie financière responsable qui préserve la capacité de la DGAC à effectuer les investissements indispensables à la compétitivité, tout en réduisant ses coûts structurels et en optimisant la dépense afin d'affronter les conséquences de la crise économique du transport aérien.

Soutien aux prestations de l'aviation civile : 1,7 M€ dont 1,1 M€ de masse salariale - 11 025 ETPT

Le programme soutien aux prestations de l'aviation civile exerce, au bénéfice des deux programmes opérationnels de la mission contrôle et exploitation aériens, une gestion mutualisée de différentes prestations, notamment dans les domaines des ressources humaines, juridique, financier et des systèmes d'information de gestion et métiers. L'objectif est d'optimiser le coût de ces fonctions, tout en cherchant à offrir le meilleur service à l'ensemble des directions et services de la DGAC qui peuvent ainsi se consacrer à leur cœur de métier. Il s'engage ainsi à contribuer activement aux objectifs stratégiques de la DGAC, en fournissant aux directions les moyens et les outils leur permettant de développer leur métier au service du transport aérien. Par ailleurs, le programme 613 comprend désormais la subvention pour charges de service public versée par la DGAC à l'École nationale de l'aviation civile (ENAC),

établissement public administratif qui lui est rattaché.

Navigation aérienne : 499 M€

Le programme navigation aérienne regroupe les activités de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA), chargée de fournir les services de circulation aérienne, de communication, de navigation et de surveillance, ainsi que les services d'information aéronautique, aux aéronefs évoluant dans l'espace aérien dont la gestion a été confiée à la France par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et sur les aérodromes désignés par le ministre des Transports.

Transports aériens, surveillance et certification : 52 M€

Le programme transports aériens, surveillance et certification a pour objet de mettre en œuvre la politique de sécurité, de sûreté et de développement durable, de vérifier la conformité de l'ensemble des acteurs du secteur aux règlements qui leur sont applicables lorsque ce contrôle relève de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et de veiller à ce que le développement du transport aérien se déroule dans un cadre économique équilibré. Ces exigences réglementaires reprennent les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale et sont, pour la plupart, d'origine communautaire. La stratégie du programme pour 2013 s'inscrit dans un cadre européen marqué par des évolutions fortes.

Sécurité et affaires maritimes, pêche, aquaculture



L

A FRANCE dispose d'une administration dédiée à la politique maritime. Rénovée récemment, celle-ci

porte et coordonne, à l'échelle pertinente de la façade maritime, les politiques publiques de la mer en assurant une synthèse et une cohérence entre elles. Elle est composée des quatre directions interrégionales de la mer (DIRM), qui interviennent en réseau avec les directions départementales des territoires et de la mer, et des quatre directions de la mer (DM) pour l'outre-mer. Les DIRM et les DM, à vocation transverse, sont actuellement portées exclusivement par les moyens du programme sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture.

Ces directions, structures administratives de synthèse en prise directe avec les réalités socio-économiques du secteur maritime, bénéficient du rapprochement dans le même périmètre ministériel de la pêche et de la mer. L'intégration des moyens dédiés à la gestion durable des pêches et de l'aquaculture dans le périmètre du programme 205, le seul à être exclusivement maritime, témoigne de cette cohérence accrue.

En intégrant la pêche, le ministère du Développement durable devient le ministère porteur de la grande majorité des politiques publiques maritimes.

Sécurité maritime

Dans le domaine maritime, le ministère poursuit son effort pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté en mer, en métropole comme en outre-mer, notamment par la modernisation des centres régionaux opérationnels de surveillance et sauvetage en mer (CROSS). Le ministère inscrit dans la durée sa politique d'investissement en matière de sécurité et sûreté maritime, notamment en recherchant systématiquement la mutualisation (outils Spationav et Marilyn), en répondant aux exigences communautaires en matière de systèmes d'information, ainsi qu'en maintenant la réparation et l'innovation des établissements de signalisation maritime, afin de générer les économies de demain. Il maintient son engagement auprès de son partenaire en matière de sauvetage, la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

Dans le domaine de la sécurité des navires, le ministère oriente sa politique de contrôle pour répondre aux exigences des nouvelles

règles européennes et internationales, notamment celles relatives au renforcement du ciblage et de l'inspection des navires à risque faisant escale dans les ports européens.

Le ministère conduit une importante action de sensibilisation des plaisanciers à la sécurité, notamment dans le cadre des manifestations et salons nautiques. Une politique active de contrôle de la mise sur le marché des bateaux et de leur conformité, en application de la réglementation européenne, concourt également de façon prépondérante à la sécurité des populations et de l'environnement. En outre, le ministère poursuit le développement de ses systèmes d'information pour faciliter et sécuriser les démarches administratives liées à l'immatriculation des bateaux ou à la délivrance du permis bateau.

Action de l'État en mer

Dans le cadre de l'action civile de l'État en mer, par essence interministérielle, les services relevant de la direction des affaires maritimes mettent en œuvre différentes politiques visant à permettre l'exploitation durable des ressources aquatiques :

contrôle et surveillance des affaires maritimes et des pêches maritimes (par le biais du dispositif de contrôle et de surveillance), prévention et lutte contre les pollutions marines.

S'agissant de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures sur le littoral (Polmar terre), la mission du programme est de favoriser une bonne préparation à la lutte : acquisition des matériels spécialisés pour les treize centres de stockage nationaux et financement de leur entretien, maintien des compétences dans les DDTM par le financement des exercices d'entraînement Orsec, formations nationales et locales ainsi que l'assistance du Cedre pour que soient révisés les plans Polmar départementaux.

Pêche et aquaculture

L'État, en tant que responsable du contrôle des pêches, se doit également de respecter les engagements pris au niveau communautaire par le biais du financement des évolutions techniques requises pour satisfaire aux obligations de suivi dynamique de la flotte de pêche et de suivi de l'activité de la filière.

Dans le cadre des objectifs généraux de la politique commune de la pêche (PCP), le ministère du Développement durable cherche par ailleurs à accompagner les

secteurs de la pêche et de l'aquaculture face aux défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels ils sont confrontés, par le biais de mesures d'adaptation de la filière pêche et aquaculture à la ressource disponible. Cela passe notamment par la modernisation de la flotte, la réorganisation des entreprises et la restructuration des bassins conchylicoles. L'État apporte également son appui aux mesures d'organisation de la production et de la commercialisation et mène des travaux de recherche et de développement en partenariat avec les organismes scientifiques.

Soutenir l'emploi maritime

L'État participe à la protection de l'emploi maritime par la promotion des formations maritimes dispensées, l'amélioration des conditions de travail et le soutien de l'activité de la flotte de commerce, avec un effort particulier envers les formations initiale, secondaire et supérieure. Il est prévu de consacrer plus de 72 M€ aux dispositifs de soutien au pavillon français. Son essor contribue en effet à l'activité des ports et du littoral, à l'amélioration globale de la sécurité du fait du rajeunissement

et de la modernisation de la flotte, au maintien de l'emploi français.

La formation maritime reste au cœur des priorités et de l'action en 2013 : les efforts en faveur de la modernisation du réseau des lycées professionnels maritimes se poursuivent avec les premières promotions de bacheliers du nouveau cursus du baccalauréat professionnel en trois ans. L'attractivité des formations offertes sur l'ensemble du littoral reste toujours aussi forte et les taux d'emploi de la filière maritime demeurent parmi les plus élevés puisqu'il atteint toujours 90 % cinq ans après la sortie du lycée.

L'enseignement maritime supérieur poursuit sa réforme d'ampleur avec la mise en place de l'École nationale supérieure maritime (ENSM), grande école qui est habilitée, depuis la rentrée 2011, à délivrer le titre d'ingénieur, ce qui renforce l'attractivité de l'école et les perspectives de débouchés tout au long de la carrière. L'ENSM fédère les quatre sites du Havre, Saint-Malo, Nantes et Marseille dans un projet commun au service de l'emploi maritime.

Recherche et innovation

L

LA STRATÉGIE de recherche et d'innovation du ministère couvre les domaines du développement durable, de l'énergie, des risques, des transports, de la construction et de l'aménagement et contribue à l'éclairage des politiques publiques sectorielles. En 2013, les crédits du programme recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables seront de 1418,5 M€ en AE et de 1380,5 M€ en CP.

La stratégie du ministère pour la recherche et l'innovation vise l'amélioration des connaissances et des technologies : amélioration énergétique des bâtiments, outils de planification en matière d'urbanisme et de gestion des territoires, transports plus respectueux de l'environnement, réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone, développement des énergies renouvelables, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et gestion durable des milieux, maîtrise des risques sanitaires environnementaux, industriels et naturels, recyclage des déchets, enjeux de la ville durable. Sont aussi abordées les questions de gouvernance dans le domaine de l'environnement et des relations entre la science et la société. Cette stratégie vise ainsi à apporter des réponses durables (acceptables sur les plans environnemental et social) aux besoins énergétiques, de mobilité et de logement. À caractère transversal, les actions portées par le ministère au titre de la recherche



constituent un levier important de mise en œuvre de la transition écologique et énergétique et de la stratégie nationale de développement durable (SNDD). La coordination de ses opérateurs est assurée à la fois par :

- le réseau scientifique et technique (RST), qui regroupe les établissements publics de recherche et d'expertise sous tutelle du ministère, ainsi que les services et centres techniques et est animé par le Commissariat général au développement durable ;
- les alliances : l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE) et l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (ALLENVI), créées et soutenues par les ministères du Développement durable et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ces opérateurs sont également partenaires de pôles de compétitivité et parties prenantes d'instituts de recherche technologique et d'instituts d'excellence sur les énergies décarbonées.

Le ministère porte ses actions prioritaires au niveau communautaire, notamment en contribuant à la définition des axes stratégiques du futur programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne, Horizon 2020, en accompagnant la mise en place du plan d'action

de la Commission européenne en faveur de l'éco-innovation, EcoAP, ou en participant au développement des programmes satellitaires de localisation Galileo et d'observation GMES (« Global Monitoring for Environment and Security »). Le ministère prend part à la définition et à la mise en œuvre de nouvelles initiatives de coordination des programmations nationales de recherche des États membres, couvrant notamment les domaines de l'eau et du développement urbain durable.

Recherche dans le domaine de l'énergie

La mise en œuvre de la stratégie énergétique de la France vise à maîtriser la demande d'énergie et à disposer d'une offre énergétique diversifiée en maintenant l'option nucléaire ouverte et en développant les énergies renouvelables. Définie par la loi de programme du 13 juillet 2005, cette stratégie énergétique s'appuie sur un effort important de recherche scientifique et technologique. Elle doit permettre à notre pays de rester au premier rang mondial dans les domaines de l'énergie nucléaire et des hydrocarbures (parapétrolier). L'effort de recherche doit également permettre d'améliorer la position française dans les

nouvelles technologies de l'énergie par le développement d'énergies renouvelables, telles que le solaire photovoltaïque, la production de biocarburants de deuxième génération, de carburants de synthèse et d'énergies propres et de techniques plus respectueuses de l'environnement (hydrogène, production d'énergie à partir des énergies fossiles en y associant par exemple des technologies de captage et stockage de CO₂). L'amélioration des technologies d'utilisation de l'énergie, notamment dans le domaine des transports, est également un point essentiel de la stratégie. Deux opérateurs contribuent à la mise en œuvre de cette action : IFP Énergies nouvelles et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour un financement total de 915,6 M€ en 2013. Ils participent aux programmes des investissements d'avenir s'inscrivant dans les mêmes perspectives.

Recherche dans le domaine des risques

Cette action a pour but de développer les connaissances sur l'identification et la qualification des risques liés aux activités économiques (substances toxiques ou explosives, nanoparticules, rayonnements ionisants...)

et de permettre la définition et l'évaluation des actions de prévention pour protéger la santé des personnes et l'environnement. Le soutien aux programmes de travail de deux établissements, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) en est le principal vecteur, les subventions qui leur sont versées totalisant 214,6 M€ en AE et en CP pour 2013.

Recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement

Les actions de recherche menées dans ces secteurs s'inscrivent dans un contexte de transition énergétique et de mutation de la société conditionnée entre autres par le changement climatique. Ces recherches mettent en œuvre des approches innovantes, systémiques et multi-échelles dans les domaines du transport, de la construction, de la ville et des territoires durables, répondant aux exigences de sécurité et de confort des usagers et à celles de responsabilité des citoyens. Elles se traduisent par

le soutien aux programmes de travail de deux établissements : l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTAR) et le Centre scientifique et techniques du bâtiment (CSTB). Le montant total des subventions versées à ces établissements est de 112,4 M€ pour 2013.

Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durables

Cette action a pour but de soutenir la recherche dans le développement et l'aménagement durables au moyen de programmes incitatifs de recherche pilotés par le ministère, pour 9,5 M€ en AE et 12,8 M€ en CP et par les agences de financement subventionnées à cet effet pour 29,9 M€. Les programmes incitatifs permettent d'alimenter la réflexion en amont de la définition de politiques conduites (mise en œuvre des lois Grenelle, stratégie nationale pour la biodiversité, plan national d'adaptation au changement climatique, deuxième plan national santé environnement). Ils couvrent tous les champs du développement et de l'aménagement durables. En 2013, les appels à projets porteront sur les thèmes santé environnement, résilience des territoires face aux risques naturels et industriels, changement global, consommation et modes de vie durables, gestion durable des milieux, génie civil et transports. Les opérateurs qui interviennent dans la mise en œuvre de ces recherches sont l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

Le secteur de la construction aéronautique civile a toujours fait l'objet d'une

attention particulière de la part des pouvoirs publics, dans la mesure où il contribue de manière significative à l'activité industrielle de la France. En outre, il fait désormais l'objet d'une organisation à l'échelle européenne. Il s'agit de progresser vers les objectifs environnementaux quantifiés à l'horizon 2020 par le conseil

européen Acare (Conseil consultatif pour la recherche aéronautique en Europe) pour améliorer les performances environnementales et réduire les consommations et les émissions unitaires des avions, par l'introduction de nouveaux concepts et de technologies de rupture. Ces recherches et les développements

technologiques au stade industriel de la construction aéronautique sont financés en 2013 à hauteur de 135 M€ en AE et 93,7 M€ en CP et pourront être complétés par des actions conduites dans le cadre des investissements d'avenir, en particulier au titre du programme 328, recherche dans le domaine de l'aéronautique.

lement et techniquement performants, économiques, propres et durables. Dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie, il se concentre principalement sur le développement des véhicules hybrides et électriques, des biocarburants de deuxième génération et des technologies de captage et de stockage du CO₂. Le contrat d'objectifs et de performance 2011-2015 d'IFP Énergies nouvelles confirme le rôle de l'établissement dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie, en favorisant l'innovation et la valorisation de la recherche. Le montant de la subvention versée à IFP Énergies nouvelles est de 146,6 M€ en 2013.

● les nouvelles technologies de l'énergie, pour lesquelles les programmes de recherche s'articulent autour de deux grands secteurs consommateurs d'énergie fossile, le bâtiment et les transports (solaire, hydrogène et pile à combustible, technologie de stockage de l'électricité, biomasse pour la production de biocarburants de deuxième et troisième générations). Le contrat d'objectifs et de performances entre l'État et le CEA pour la période 2010-2013 confirme ces orientations stratégiques de recherche à vocation technologique. Le montant de la subvention versée au CEA est de 769 M€ au PLF 2013, dont 249 M€ au titre des fonds dédiés au démantèlement des installations nucléaires du CEA.

malveillance. Ses travaux de recherche, nourris par ses activités d'expertise, visent à faire avancer la sûreté nucléaire ainsi qu'à obtenir une meilleure compréhension des contaminations sur l'homme et sur l'environnement par les radio-éléments et leurs impacts potentiels. L'IRSN intervient enfin dans les actions d'assainissement et de démantèlement des installations nucléaires. La subvention versée à l'IRSN est de 206,3 M€ en 2013.

Les opérateurs

Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

L'IFSTAR est un établissement public à caractère scientifique et technologique qui a pour mission de réaliser des recherches et des expertises dans les domaines des infrastructures et de leur usage, de la géotechnique, des ouvrages d'art, du génie civil, du génie urbain et de leurs interactions avec l'environnement, l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation aux niveaux technique, économique et social. Au travers de ses activités de recherche, l'IFSTAR a notamment pour ambition de répondre aux nouveaux enjeux sociétaux liés aux changements climatiques, à l'exigence de la transition écologique ainsi qu'au vieillissement des populations. L'IFSTAR élabore actuellement son nouveau contrat d'objectifs et de performance qui devrait être signé à la fin de l'année 2012 afin de couvrir la période 2013-2016. Le montant de la subvention qui lui est versée est de 89,5 M€ en 2013.

Centre scientifique et technique du bâtiment

Le CSTB a pour mission de procéder ou faire procéder à des recherches scien-

tifiques et techniques participant à la préparation ou à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'aménagement, de construction et d'habitat durables.

Déjà très mobilisé sur l'efficacité énergétique des bâtiments, le CSTB joue un rôle croissant pour relever les défis identifiés, tant sur les bâtiments existants que sur les bâtiments neufs, notamment pour atteindre plus rapidement les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La subvention au CSTB au titre du programme de recherche est de 22,9 M€ en 2013 pour les domaines de l'environnement et de la santé, de l'habitat et du bâtiment, des transports, des déchets, du bruit, des sols pollués, de la diversification énergétique et des économies d'énergie.

Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail

L'ANSES intervient au travers des appels à projets lancés dans le cadre du programme national santé environnement (PNSE) pour l'évaluation du risque sanitaire environnemental et visant à apporter un appui aux politiques de prévention et de précaution. La subvention à l'ANSES au titre du programme de recherche est de 1,6 M€ en 2013.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Mobilisée depuis la fin de 2010 pour la mise en œuvre du programme des investissements d'avenir à travers l'élaboration de feuilles de route stratégiques, suivie par le lancement de 28 appels à manifestation d'intérêt, l'ADEME, agence de moyens, poursuit également l'accompagnement des travaux de recherche et développement destinés à conforter l'innovation au sein des entreprises porteuses d'écotechnologies, notamment les petites et moyennes industries du secteur de l'environnement et des nouvelles technologies de l'énergie. Toutes les actions de recherches s'inscrivent dans les thématiques prioritaires. La subvention à l'ADEME au titre du programme de recherche est de 28,3 M€ en 2013.

IFP Énergies nouvelles

IFP Énergies nouvelles est un organisme public de recherche, d'innovation et de formation dont l'expertise est internationalement reconnue et mise au service d'enjeux sociétaux majeurs : énergie, transports, environnement. Sa mission est de développer les énergies et les transports futurs dans une perspective de développement durable. Il apporte aux acteurs publics et à l'industrie des solutions innovantes pour une transition maîtrisée vers les énergies et matériaux de demain, à la fois socia-

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

Le CEA met en œuvre des recherches dans deux domaines relevant du programme :

● le nucléaire civil pour lequel ses recherches poursuivent deux objectifs majeurs :

- ▶ poursuivre l'amélioration de la sûreté et de la compétitivité de la filière nucléaire ;
- ▶ préparer les systèmes nucléaires (réacteurs et combustibles) du futur, dits de quatrième génération, sources de progrès dans l'utilisation des ressources et dans la gestion des déchets radioactifs ;

Institut de radioprotection et sûreté nucléaire

L'IRSN exerce, en appui aux pouvoirs publics, des missions d'expertise et de recherche dans les domaines de la sûreté des installations nucléaires, de la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles, de la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants, de la protection et du contrôle des matières nucléaires et produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes et de la protection des installations et des transports contre les actes de

Institut national de l'environnement industriel et des risques

L'INERIS est chargé de développer et de maintenir une capacité d'expertise pour évaluer les risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes, sur la sécurité des biens et sur l'environnement. Cet établissement pilote une recherche originale sur des thèmes recouvrant les risques accidentels et chroniques associés aux activités industrielles. Ses travaux de recherche portent, par exemple, sur l'utilisation de substances chimiques et de biocides ou l'exploitation du sol et du sous-sol, en prenant en compte leurs conséquences pour les écosystèmes et la santé humaine. La subvention à l'INERIS au titre du programme de recherche est de 8,3 M€ en 2013.

Météorologie, information géographique et cartographique

L

LES PROGRAMMES
météorologie
et information
géographique
et cartographique

contribuent directement aux problématiques de développement durable et de lutte contre le changement climatique. Ils concourent à la réalisation de plusieurs autres politiques publiques du ministère, notamment en matière d'aménagement du territoire, de prévention des risques et de transports terrestres et aériens.

Météorologie

Le budget 2013 est marqué, pour Météo-France, par un effort important en matière d'investissements concernant les infrastructures du réseau d'observation, des systèmes d'information et des infrastructures immobilières, en parallèle à la réorganisation de son réseau territorial.

Le programme météorologie représente le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France. Il couvre également le financement par l'État du soutien opérationnel de Météo-France aux forces armées.

L'État et Météo-France ont conclu, fin 2011,

un nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2012-2016 dont les orientations stratégiques sont les suivantes :

- mettre l'accent sur les missions de sécurité pour améliorer encore l'appui à la puissance publique, en particulier dans les domaines de la prévention, l'anticipation et la gestion des risques et dans celui du soutien aux forces armées ;

- être un prestataire de référence dans le Ciel unique européen en renforçant la compétitivité économique des services rendus et en accroissant leur pertinence et leur performance grâce à un programme de recherche et développement spécifique ;

- développer les services climatiques pour répondre aux besoins des politiques d'adaptation au changement climatique ;
- assurer la qualité scientifique, technique et opérationnelle en renforçant la place de la recherche et de l'innovation et en les plaçant au cœur de la stratégie ;

- mener une politique d'investissement pour disposer d'infrastructures (observation, système d'information) de qualité, gage d'efficacité et de fiabilité des prévisions météorologiques ; la période du présent contrat sera en particulier marquée par le renforcement des moyens en matière de calcul haute performance avec la mise en place d'un nouveau supercalculateur doté d'une puissance multipliée par dix par rapport au précédent ;

- réussir la réforme de l'organisation territoriale de Météo-France en réduisant son réseau territorial pour déboucher vers un mode d'organisation plus efficace et permettre de concentrer les moyens au sein d'entités dotées d'une taille critique. Une priorité toute particulière sera attachée à l'activité de recherche, source des innovations mises en œuvre ultérieurement en matière d'observation, de prévision numérique du temps et du climat. Météo-France s'attachera à inscrire sa recherche au meilleur niveau international, tout en l'intégrant dans le contexte universitaire français.

Enfin, dans un marché des services météorologiques en constante évolution, avec une concurrence accrue et la transformation des modes de consommation (recul de certains produits traditionnels), Météo-France assure une activité commerciale, tant au service du grand public que d'acteurs professionnels issus d'une grande diversité de secteurs économiques. L'établissement public doit s'attacher à consolider sa position en accroissant le niveau de satisfaction des clients, favorisant le développement de l'offre en ligne et promouvant le développement de nouveaux marchés.

Pour cet opérateur, la subvention pour charges de service public a été fixée à 215,7 M€ en 2013.

Information géographique et cartographique

Pour l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN), la priorité est à la poursuite de sa réorganisation engagée avec l'intégration de l'IFN (Inventaire forestier national) et de la réflexion sur son modèle économique.

Le programme information géographique et cartographique comprend les moyens consacrés à la production de l'information géographique de référence pour l'ensemble du territoire national. Il met en œuvre la politique nationale d'information géographique, en cohérence avec la directive européenne Inspire.

La mise en œuvre de cette politique est principalement assurée par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). L'établissement est chargé de la production et de la diffusion de référentiels géographiques nationaux, notamment à grande échelle. Il contribue à l'utilisation de l'information géolocalisée par les pou-

voirs publics, les acteurs professionnels et le grand public.

Les orientations et objectifs assignés par l'État à l'établissement dans son contrat d'objectifs et de performance 2010-2013 confirment la position de l'IGN en tant que référent-conseil et en tant qu'acteur principal de la mise en place de l'infrastructure nationale d'information géographique prescrite par la directive Inspire, notamment en créant les conditions d'un accès généralisé aux données géographiques de référence au travers du Géoportail.

Toutefois, la rapidité des évolutions techniques, économiques et sociétales, le mouvement de mise à disposition gratuite d'un nombre croissant de données, l'intervention de grands opérateurs internationaux sur le marché de l'information géographique et les contraintes budgétaires imposent de repenser la stratégie et le modèle économique de l'IGN. Ces réflexions devront être prises en compte dans le cadre de l'élaboration, courant 2013, du nouveau contrat d'objectifs de performance qui devra notamment définir les modalités d'élaboration d'une représentation unique

du parcellaire cadastral, en lien avec la direction générale des finances publiques (DGFIP). Parallèlement, l'IGN continuera son effort de réorganisation et de modernisation des sites en région engagé lors de la fusion au 1^{er} janvier 2012 avec l'IFN.

Le montant de la subvention pour charges de service public de l'IGN pour 2013 a été fixé à 95,68 M€.

Le programme permet aussi le financement des activités du Conseil national de l'information géographique (CNIG) qui contribue, par ses études, avis et propositions, à promouvoir le développement de l'information géographique et l'amélioration de ses techniques, en tenant compte des besoins exprimés par les utilisateurs publics ou privés. Les missions et l'organisation du CNIG ont évolué pour s'adapter aux nouvelles obligations de coordination prévues par la directive Inspire et élargir la représentation des collectivités territoriales et celle des acteurs privés du secteur de l'information géographique.

Au total, le montant consacré au programme en 2013 s'élève à 96,24 M€.

Action européenne et internationale

LES QUESTIONS RELATIVES au développement durable ne prennent tout leur sens qu'au niveau

international, une action au seul niveau national ne pouvant suffire. L'action européenne et internationale du ministère contribue au développement d'une diplomatie au service du développement durable. Fédérée par la direction des affaires européennes et internationales, cette action couvre l'ensemble des domaines d'activité du ministère et vise notamment à développer l'influence française, à faire partager sa conception du développement durable et à promouvoir le savoir-faire des entreprises françaises.

Au niveau multilatéral, l'attention sera portée en 2013 sur la mise en œuvre des orientations arrêtées au sommet Rio+20 sur le développement durable ainsi que des décisions prises à Cancun et Durban en matière de lutte contre les changements climatiques, avec notamment la mise en place du fonds vert et la préparation d'un nouveau cycle de négociation.

Au niveau européen, l'année 2013 sera marquée par la finalisation des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 et la préparation de sa mise en œuvre. Ce futur cadre vise à la mise en place des outils budgétaires pour une

croissance intelligente, durable et inclusive.

Le suivi des grandes négociations internationales et la promotion du développement durable

L'action européenne et internationale finance notamment le suivi des négociations internationales dans les domaines du changement climatique, des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, de la biodiversité et de la gouvernance internationale de l'environnement. Elle vise également à développer les relations avec les acteurs extérieurs à l'administration et la société civile. Elle assure enfin le financement des contributions obligatoires à plusieurs conventions et organisations internationales suivies par le ministère.

L'élaboration de la législation communautaire

Les politiques communautaires sont fortement imbriquées avec les politiques nationales dans les domaines de compétence du ministère. L'action européenne du ministère lui permet de développer une politique active d'anticipation, de veille et d'influence sur les sujets communautaires. Il s'agit en particulier de financer le pilotage général de l'action communautaire du ministère, en s'appuyant sur l'expertise des directions générales, et le suivi des relations bilatérales avec les pays de l'Union européenne.

Les relations bilatérales en dehors de l'Union européenne

Il s'agit de promouvoir à l'étranger les positions et les valeurs portées par le ministère.

En matière de lutte contre les changements climatiques et de promotion des énergies renouvelables, des actions spécifiques ont été initiées envers les pays les plus vulnérables et les principaux pays émetteurs. L'action internationale du ministère vise aussi à soutenir à l'exportation les entreprises françaises, par l'organisation avec les ministères homologues de groupes de travail thématiques auxquelles elles sont associées (notamment Chine, Inde, Russie, Ukraine, Brésil), ainsi que par la promotion des modes d'organisation ou des politiques publiques françaises et par une stratégie d'influence auprès des grands bailleurs internationaux et des producteurs de normes (Commission européenne, Banque mondiale...). Ainsi, l'organisation de colloques et séminaires à l'étranger, l'accueil de délégations étrangères en France ou encore le développement d'actions de coopération internationale permettent des échanges fructueux. Une politique active de gestion des carrières à l'international s'inscrit dans cette stratégie globale. Suite aux printemps arabes et à l'arrivée de nouveaux gouvernements dans de nombreux États de la rive sud de la Méditerranée, un accent a été mis sur les relations avec la Tunisie, le Maroc, la Jordanie et l'Algérie. Le bassin méditerranéen, les États du voisinage de l'UE (notamment dans les Balkans), ainsi que les pays émergents dits BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) seront les axes prioritaires de développement pour 2013.

Stratégie

LE PROGRAMME 217, conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, doté de 352 M€, affirme la volonté de garantir les ressources support nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et du ministère du Développement durable, tout en contribuant à l'effort collectif de maîtrise des dépenses publiques.

Les crédits inscrits dans le programme 217 permettent de financer les fonctions support des deux ministères, hors dépenses de personnel.

Stratégie, études, expertise et partenariats en matière de développement durable

Une enveloppe de 16,68 M€ est prévue pour les actions mises en œuvre par le Commissariat général au développement durable. Le PLF 2013 est marqué par la transition écologique vers un nouveau modèle de développement durable et l'ouverture du dialogue environnemental, avec l'organisation de la Conférence environnementale. Les crédits sont destinés à évaluer l'impact environnemental des projets et programmes, financer des travaux d'observation environnementale et de statistiques dans les domaines économiques et sociaux. Ils permettront la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable, la réalisation d'études pour l'intégration du développement durable dans les politiques publiques, ainsi que le financement de projets territoriaux de

développement durable et d'actions concernant l'écoresponsabilité. Des crédits sont également réservés au financement de partenariats associatifs dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable, ainsi qu'à l'action de la France au niveau international (notamment européen) en matière de développement durable.

Fonctionnement des services

Le montant des crédits de fonctionnement des services des deux ministères s'élève à 197,58 M€ (hors masse salariale). Toutefois, il convient de préciser que ce montant n'inclut pas les dépenses immobilières et de fonctionnement courant de la plupart des services déconcentrés des deux ministères, qui relèvent depuis 2011 du programme 333 géré par les services du Premier ministre.

Cette dotation tient compte des gains de productivité qu'un fonctionnement quotidien écoresponsable permettra de conquérir. Les moyens consacrés au fonctionnement des services doivent également permettre de mener à bien les projets nécessaires à la réorganisation des services et à leur modernisation (adaptation de l'infrastructure informatique aux évolutions technologiques et normes interministérielles, développement des systèmes d'information, mise à l'étude d'un projet de rationalisation de l'implantation immobilière de l'administration centrale, etc.). Dans ce poste de dépenses, il convient

de tenir compte également des crédits de fonctionnement et d'investissement des centres d'études techniques de l'équipement pour un montant de 37,33 M€.

Recrutement, formation et développement professionnels

Le programme finance les formations initiales, diplômantes et professionnelles dispensées par l'École nationale des ponts et chaussées, l'École nationale des travaux publics de l'État et l'École nationale des techniciens de l'équipement (52,12 M€). Sont également assumées par le programme, à hauteur de 12,94 M€ (hors titre 2), l'organisation des concours et la mise en œuvre d'actions de formation professionnelle pour les métiers relevant du programme. Au-delà des champs juridique, comptable et budgétaire, ou encore du domaine des ressources humaines, l'accent sera mis sur la reconversion des agents dont les métiers ou structures sont impactés par les réformes touchant les deux ministères, mais également sur l'accroissement de la professionnalisation des agents des ministères dans le champ du développement durable.

Action sociale et prévention

Un budget de 18,4 M€ sera consacré, pour une large part, à la politique de restauration collective. L'effort en matière de politique en faveur des enfants restera très soutenu, de même que les actions faites dans le cadre de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Une

dotation de 2,34 M€ permettra aux deux ministères, au-delà de la satisfaction de leurs obligations d'employeur en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité, de traduire leur volonté d'une politique ambitieuse de prévention des risques professionnels, notamment des risques psycho-sociaux ainsi que de protection de la santé au travail.

La Commission nationale de débat public (CNDP)

Le programme héberge les crédits permettant à la CNDP de disposer des moyens humains et de fonctionnement nécessaires à son activité. Hors dépenses de personnel, son budget s'élève à 0,8 M€.

L'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA)

Le programme accueille aussi les crédits destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement, de communication et de documentation de l'ACNUSA pour un montant de 0,5 M€ (hors dépenses de personnel).

Effectifs

Les 38 566 équivalents temps plein travaillés (ETPT) du budget général du ministère sont regroupés pour l'essentiel sur le programme conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, avec la masse salariale correspondante. Toutefois, les emplois de l'Autorité de sûreté nucléaire (363 ETPT) sont rattachés directement au programme prévention des risques.

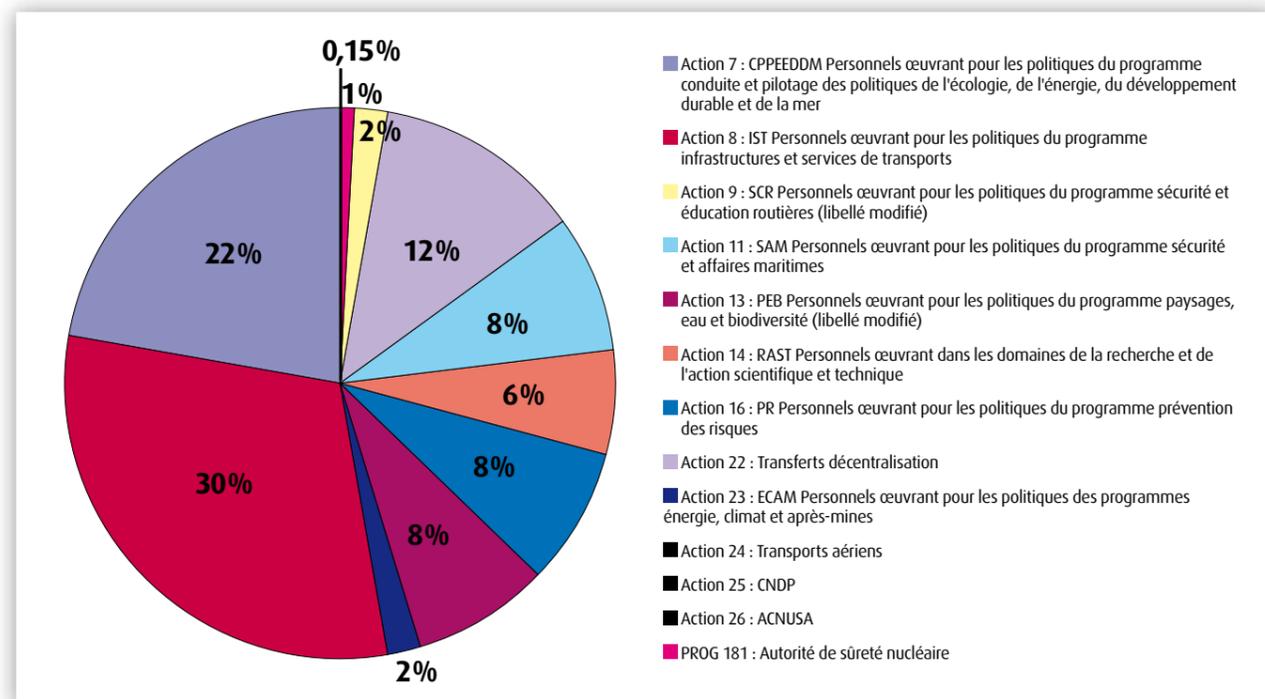
À ces effectifs relevant du budget général du ministère, s'ajoutent ceux des opérateurs du ministère, soit 23 164 ETP ainsi que ceux figurant sur le budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens, soit 11 025 ETPT, auxquels s'ajoutent les 866 ETP de l'École nationale de l'aviation civile. Pour ce qui concerne le budget général, les effectifs intervenant pour les différents programmes de politique du ministère sont identifiés au sein d'actions-miroirs afin d'offrir une totale visibilité de l'utilisation des moyens humains du ministère et de permettre aux responsables de programme d'assurer pleinement leur rôle. Cette globalisation permet également une plus

grande fluidité de gestion des ressources humaines au niveau déconcentré, par le biais d'un budget opérationnel de programme unique.

Enfin, dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 et de la loi du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution des ouvriers des parcs et ateliers, les agents mis à disposition des collectivités territoriales sont identifiés sur une action-miroir qui permet de suivre avec exactitude l'exercice de leur droit d'option entre les deux fonctions publiques. Le plafond d'emplois de cette action s'élève à 4 785 ETPT.

2 235 M€ sont consacrés à la masse salariale des agents du ministère du Développement durable, hors aviation civile et hors opérateurs. Ces crédits comprennent les mesures catégorielles propres au ministère, traduisant la reconnaissance professionnelle des personnels, ainsi que l'accompagnement de la mise en œuvre de réformes.

Répartition par politique publique des effectifs du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en 2013



Conception éditoriale et graphique : SG/DICOM/DIE

Crédits photos : p. 4-5 : L. Mignaux/METL-MEDDE - p. 8 : A. Bouissou/METL-MEDDE - p. 10 : A. Bouissou/METL-MEDDE - p. 12-13 : L. Mignaux/METL-MEDDE - p. 16-17 : L. Mignaux/METL-MEDDE - p. 18-19 : A. Bouissou/METL-MEDDE - p. 22-23 : L. Mignaux/METL-MEDDE - p. 24 : L. Mignaux/METL-MEDDE - p. 25 : L. Mignaux/METL-MEDDE .

Impression : SG/SPSSI/ATL2 Atelier de reprographie

DICOM/RAP/12016-28 p. - Septembre 2012

Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen - www.ecolabel.com



**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex
Tél. 01 40 81 21 22

